

académie  
Montpellier

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Aude

éducation  
nationale

Mesdames les enseignantes et Messieurs  
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

Carcassonne, le 15 novembre 2019

Division des personnels

Affaire suivie par

M. Xavier ROCHEFORT  
téléphone  
04.68.11.57.78  
[diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)

**Objet : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré  
Rentrée scolaire 2020**

Les enseignants du premier degré sont invités à prendre très attentivement connaissance des dispositions de la note de service n° 2018-133 du 7-11-2018 publiée au **BOEN spécial n° 10 du 14 novembre 2019** relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2020.

Je rappelle que tous les enseignants qui désirent changer de département doivent obligatoirement participer au mouvement interdépartemental.

Le calendrier des opérations fixé par cette note devra être rigoureusement respecté, aucun retard ne pouvant être admis. Ce calendrier figure au II.2.1 de la note ci-dessus référencée :

☞ ouverture de l'application SIAM permettant la saisie des vœux par INTERNET fixée au

**Mardi 19 novembre 2019 à 12 heures.**

☞ fermeture de l'application SIAM fixée au

**Lundi 9 décembre 2019 à 12 heures.**

\*  
\*

A compter du mardi 10 décembre 2019, **une confirmation de demande de changement de département** sera envoyée uniquement dans la boîte à lettres électronique I-Prof des candidats. Cet accusé ne sera pas envoyé sous format papier.

Vous devez **l'éditer, le vérifier, le compléter, le dater, le signer et le transmettre** à la DSDEN de l'Aude (division des personnels, adresse ci-contre) au plus tard le **18 décembre 2019**, le cachet de la poste faisant foi. Les pièces justificatives requises en fonction de votre demande doivent, sous votre responsabilité, être jointes à la confirmation de votre demande de changement de département. Pour indication, une liste des pièces recevables figure sur l'accusé de réception. Il vous appartient de

conserver une copie de votre dossier. L'absence de la confirmation de demande avant le 18 décembre 2019 annule la participation au mouvement du candidat.

\*  
\*\*

Après la clôture de saisie des vœux, soit le **9 décembre 2019**, les candidats qui veulent modifier ou annuler leur demande pourront **télécharger les formulaires** de participation au mouvement, de **modification ou d'annulation** sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
Rubrique « concours, emplois, carrières - les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale - les promotions, mutations et affectations – Siam : mutations des personnels du premier degré ».

- Pour une demande de modification des vœux, celle-ci devra être envoyée à la DSDEN de l'Aude le mardi **21 janvier 2020** au plus tard – **délaï de rigueur**.
- Pour une demande d'annulation de participation au mouvement, celle-ci sera envoyée au plus tard le vendredi **14 février 2020** – **délaï de rigueur**.

\*  
\*\*

Les candidats désirant faire valoir une priorité médicale au titre du handicap sont priés de déposer au plus tôt leur demande auprès du médecin de prévention, le docteur Nicole Dejong (nicole.de-jong@ac-montpellier.fr).

\*  
\*\*

Les barèmes seront accessibles entre le mercredi **22 janvier 2020** et le mercredi **5 février 2020**. J'attire votre attention sur le fait que les barèmes, accessibles sur votre boîte I PROF doivent être vérifiés par vos soins.

Après cette phase, à compter du jeudi **6 février 2020**, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Aucune contestation de barème ne pourra être formulée auprès de l'administration centrale.

\*  
\*\*

**A partir du 18 novembre 2019 et jusqu'au 09 décembre 2019**, un service téléphonique du Ministère est à votre disposition pour des conseils personnalisés :

☎ **01.55.55.44.44**

De plus, à partir du **10 décembre 2019 et jusqu'au 5 février 2020**, vous pourrez vous adresser à la DSDEN de l'Aude qui vous informera sur le suivi de votre dossier :

☎ par téléphone : 04 34 42 91 26 ou 04 68 11 57 84 ou 04 68 11 57 78

☎ par mail : [ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr)

Pour la rectrice, et par délégation,  
la directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN